



Inter-Parliamentary Union

For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Geneva – Switzerland  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

## ALLOCUTION

**de M. Saber H. Chowdhury,  
Président de l'Union interparlementaire (UIP),  
devant le Congrès du Parlement roumain  
(Bucarest, le 18 avril 2016)**

Mesdames et Messieurs les Présidents de Parlement,  
Messieurs le Président et Vice-Président du Groupe roumain de l'UIP,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,  
Mesdames et Messieurs les invités d'honneur,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un réel honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui au sein de cette magnifique chambre parlementaire, devant votre Parlement réuni solennellement en Congrès. A l'occasion de cet événement particulier, je vous transmets les salutations chaleureuses de la direction de l'UIP ainsi que des Parlements membres de l'Organisation. Cette séance coïncide avec le 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'engagement du Parlement roumain au sein de l'Union interparlementaire. Félicitations ! Cette étape constitue un événement majeur dans la riche histoire de votre pays.

Mesdames et Messieurs,

Pour ceux qui ne connaissent pas encore bien l'Union interparlementaire (UIP), permettez-moi de vous présenter brièvement notre remarquable Organisation. L'UIP a été créée en 1889 par deux visionnaires, le Français Frédéric Passy et l'Anglais William Randall Cremer, qui ont tous les deux été Prix Nobel de la Paix, respectivement en 1901 et 1903. Ces deux hommes étaient convaincus de l'importance du dialogue politique et de la résolution pacifique des conflits. Vous conviendrez que leur vision est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque. Et vous constaterez également que l'UIP a précédé les Nations Unies et même la Société des Nations. Votre pays, la Roumanie, a été l'un des premiers à rejoindre l'UIP, en 1891, donc peu après la création de l'Organisation.

Aujourd'hui, l'UIP défend toujours les mêmes valeurs, à savoir la paix, la réconciliation, les droits de l'homme et l'égalité sous tous ses aspects. Elle œuvre en outre pour des parlements efficaces et inclusifs qui représentent et se font l'écho des femmes, des jeunes, des minorités ethniques ainsi que d'autres groupes de la société. Pionnière dans les domaines de l'égalité des sexes et de la représentation des jeunes en politique, l'UIP s'est également dotée d'un dispositif unique pour lutter contre les cas présumés de violations des droits de l'homme des parlementaires. Toutes ces valeurs et aspirations sont inscrites dans la Stratégie de l'UIP, qui est en cours de révision en vue de prendre en compte les récentes évolutions qu'a connues la scène internationale ces dernières années, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

Au nom de l'UIP, je souhaite rendre hommage à l'engagement fidèle et de longue date du Groupe roumain de l'UIP, ainsi qu'à sa précieuse contribution au travail et au développement de l'UIP au fil des ans. Votre pays peut en effet se vanter d'une myriade de réussites au niveau international : Vespasian Pella est connu pour avoir conçu, dans la période de l'entre-deux-guerres et en tant que membre du Conseil interparlementaire, des principes clés du droit pénal international. En outre, c'est à Bucarest que s'est tenue la 27<sup>ème</sup> Conférence de l'UIP en octobre 1931, qui a réuni plusieurs éminents hommes politiques de l'époque, dont les Roumains Nicolae Iorga et Mihail Sadoveanu. Enfin, la Roumanie a également joué un rôle clé dans le cadre des pourparlers parlementaires impliquant les puissances de l'Est et de l'Ouest, lesquels se sont tenus à l'UIP dans les années soixante et ont abouti à la mise en place du Processus d'Helsinki et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est devenu ensuite la fameuse Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Après la chute du communisme, le Roumanie a accueilli une deuxième Conférence de l'UIP, qui s'est tenue en 1995 à Bucarest et qui a adopté notamment une résolution majeure intitulée "Action parlementaire pour lutter contre la corruption et nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine". Il va de soi que ce thème n'a jamais été aussi actuel qu'aujourd'hui. Dans le cadre des travaux en cours au sein de l'UIP, nous œuvrons au développement de normes et de critères propres à renforcer la transparence et la responsabilité du processus politique. La deuxième édition du Rapport parlementaire mondial, qui sera publié vers la fin de cette année en collaboration avec le PNUD, s'intéressera en particulier aux bonnes pratiques relatives à la fonction de contrôle et à l'obligation de rendre des comptes propres aux parlements.

Au vu de l'engagement sans relâche de la Roumanie au sein de l'UIP, ce n'est pas un hasard si votre pays accueille un séminaire régional de l'UIP à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale concernant la mise en œuvre des ODD aujourd'hui et demain. Il s'agit en fait de la troisième réunion de ce genre, qui s'inscrit dans le cadre d'une série de séminaires régionaux que le Parlement roumain organise conjointement avec l'UIP depuis 2014. Je souhaite remercier ici M. Laszlo Borbely, Président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, pour la bonne conduite de ces événements.

Chers collègues parlementaires,

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui n'a jamais été aussi petit et interdépendant. Ce qui est mondial est également local, et inversement. Les décisions et les engagements pris par les gouvernements au niveau international ont un impact tout à fait direct sur les citoyens et les communautés, que ce soit dans le domaine du commerce, des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe ou des migrations. Les parlements ne peuvent plus se limiter à entériner les divers traités et conventions auxquels leurs gouvernements respectifs ont adhéré; ils doivent s'associer au dialogue mondial menant à l'adoption de chacun de ces accords et œuvrer activement à faire de ces engagements internationaux des réalités nationales, et ce en adoptant ou en amendant des lois, en allouant les fonds et les ressources nécessaires, en exerçant leur rôle de contrôle et en veillant à ce que nos accords soient appliqués.

Depuis plus de vingt ans, l'UIP poursuit un partenariat stratégique avec les Nations Unies, en réunissant des législateurs autour des grandes questions d'actualité mondiale, en faisant entendre les voix et les idées de ces derniers lors des délibérations et des négociations à l'ONU, en œuvrant avec les parlements en vue de renforcer la mise en œuvre des engagements et en intégrant une composante parlementaire dans les principaux processus mondiaux.

En 2015, le monde a adopté, par le biais des Nations Unies, trois accords majeurs et porteurs de changement visant à éradiquer la pauvreté et à atteindre un développement durable en seulement 15 ans, tant au niveau social qu'économique et environnemental. Il s'agit du Programme 2030 et de ses Objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Anticipant le rôle charnière qu'allaient jouer les ODD, l'UIP s'est très rapidement attachée à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU afin de s'assurer que les préoccupations des parlementaires soient également prises en compte dans ces objectifs. Les points de vue des parlements et des parlementaires

du monde entier ont effectivement enrichi la formulation et l'articulation des ODD, et l'UIP est fière d'avoir contribué à cette réalisation.

En collaboration avec d'autres partenaires, nous avons contribué à garantir l'atteinte de l'objectif sur la gouvernance (Objectif 16), qui préconise entre autres des institutions plus responsables et inclusives à tous les niveaux. Nous avons aussi fortement appuyé l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'Objectif 10 sur les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Le rôle et la responsabilité de premier plan qu'ont les parlements dans la mise en œuvre des ODD ont également été relevés dans la déclaration politique relative à ces objectifs.

Mais quelles sont les attentes vis-à-vis des parlements en matière de mise en œuvre des ODD ? Avant toute chose, ils doivent s'assurer qu'une volonté politique de mettre en œuvre les ODD existe dans leurs pays respectifs. Vous allez adopter aujourd'hui une déclaration parlementaire sur les ODD qui constituera non seulement un signe manifeste d'une forte volonté politique, mais aussi une feuille de route orientée vers l'action. Vous êtes l'un des premiers pays à prendre une telle mesure, et je vous félicite pour votre initiative à montrer la voie à suivre. Je me réjouis d'attirer l'attention des Membres de l'UIP sur ce document à l'occasion de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en octobre à Genève.

La prochaine étape de la mise en œuvre des ODD consiste à s'assurer que chaque parlement est prêt et adapté. Dans les grandes lignes, il s'agit là de quatre actions distinctes consistant à, premièrement, "s'approprier" les objectifs mondiaux afin de pouvoir en ressortir clairement les aspects qui s'appliquent aux préoccupations spécifiques de votre pays; deuxièmement, veiller à ce qu'un plan national soit mis en place propre à soutenir les objectifs et les cibles spécifiques à votre pays; troisièmement, trouver des manières efficaces de demander des comptes à vos gouvernements concernant la mise en œuvre des plans nationaux; et enfin, quatrième action tout aussi importante que les précédentes, veiller à ce que vos électeurs connaissent ces plans nationaux et qu'ils soient régulièrement consultés dans le cadre de leur mise en œuvre.

À cet effet, chaque parlement devra évaluer ses propres processus institutionnels. Comment parviendrez-vous à institutionnaliser ces objectifs mondiaux en vue de dégager des synergies et d'assurer une cohérence au niveau des politiques ?

En vue de soutenir les efforts déployés par les parlements en la matière, l'UIP développe actuellement des outils d'auto-évaluation à leur intention. Ces outils aideront les parlements et les parlementaires à déterminer s'ils sont réellement équipés, en termes de capacités et de processus

institutionnels, pour pouvoir remplir leur rôle dans la mise en œuvre des ODD, et à identifier des moyens supplémentaires leur permettant de soutenir et de participer plus efficacement à ce travail de mise en œuvre. Ils ont été conçus de manière à ce que tous les parlements puissent s'en servir, indépendamment de leur système politique ou de leur stade de développement. Je vous encourage à tirer profit de ces outils et à continuer à partager vos expériences avec d'autres parlements, par l'intermédiaire de l'UIP.

Chers collègues parlementaires,

En considérant d'une manière plus globale l'ensemble des défis complexes auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, nous ne devons pas sous-estimer l'utilité de la diplomatie parlementaire. En effet, nous avons pu constater à maintes reprises comment la coopération parlementaire peut stimuler et fomenter de nouvelles idées et solutions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont des parlementaires issus des puissances de l'Est et de l'Ouest qui, réunis à l'UIP dans les années soixante au plus fort de la guerre froide, ont posé les premières pierres du processus de sécurité et de coopération en Europe. Ce sont également des parlementaires et des représentants politiques des communautés chypriotes grecque et turque qui ont contribué à l'ouverture d'un dialogue politique sur l'île. Et ce sont à nouveau des parlementaires qui ont été les premiers à alerter la communauté internationale sur les nombreux et violents ravages causés par les mines antipersonnel et par les armes à sous-munitions, en faisant passer des lois nationales interdisant catégoriquement ces armes de terreur et en ouvrant la voie à l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997 et de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008.

Nous sommes avant tout les représentants des peuples. Aussi, nous nous devons de ne jamais cesser d'être à l'écoute de leurs doléances et de veiller à satisfaire leurs attentes. Nous devons donner l'exemple et œuvrer à respecter nos engagements électoraux. Nous ne pouvons pas simplement faire fi de la désillusion croissante dont les jeunes font preuve à l'égard de la politique. Au contraire, nous devons persévérer dans nos efforts pour rajeunir la démocratie et donner la parole aux jeunes. Tous nos Parlements membres se sont réunis très récemment à l'UIP à l'occasion d'un débat général inspirant sur la nécessité morale et économique de parvenir à des migrations plus rationnelles, plus justes et plus humaines. Nous avons défini des bonnes pratiques et des solutions très spécifiques concernant les aspects de cette problématique sur lesquels nous pouvons agir ensemble. Pour sa part, l'extrémisme violent représente un risque et un danger pour l'ensemble de nos communautés. Personne n'est à l'abri de ce phénomène. Nous devons donc nous attaquer résolument aux causes

profondes de ce phénomène, sans jamais perdre de vue notre devoir de protection des droits de l'homme, de la dignité humaine et des libertés fondamentales.

Aussi, chers collègues parlementaires, tandis que nous poursuivons nos efforts pour le bien de nos peuples, remettons un peu d'humanité dans nos politiques et mettons en pratique ce que nous prônons, à savoir la tolérance, l'inclusion et la solidarité. Continuons à nous battre pour une vie meilleure au profit de tous.

Pour conclure, je m'adresse à vous, Parlement et peuple de Roumanie, pour vous souhaiter des festivités inoubliables. Vous pouvez être fiers de tout ce que vous avez accompli. L'UIP et moi-même nous réjouissons de participer à cette fête. La publication et le timbre spécial que vous avez émis à l'occasion de cet anniversaire seront des souvenirs concrets de votre histoire et de votre contribution à l'Histoire.

Je vous remercie.